Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/10/2026 - 32421 - 2015 B 06720 - 813 254 380 - 3 H.T

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

12 OCT.

N° 2065-SD
2026

Exercice ouvert le 01012025	et clos le 31122025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

32421

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL 3HT 2 PLACE DE LA REPUBLIQUE 93400 SAINT OUEN	2 PLACE DE LA REPUBLIQUE 93400 SAINT OUEN
SIRET 81325438000013	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : CAFE BAR RESTAURANT — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	1 378	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice)

Base d'imposition		Chiffre d'affaires:		Taux d'imposition	

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (cf. notice)

Base d'imposition		Taux d'imposition	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Société à responsabilité limitée FID GESTION 155 RUE DU DOCTEUR BAUER 93400 SAINT OUEN *Tél :* 01.84.74.02.10	*Tél :*

Identité du déclarant :

Date : 12082026 — Lieu : le 5/10/2026

Qualité : — Nom du signataire :

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2026)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8
M HADJ AHMED HAKIM 2 PLACE DE LA REOUBLIQUE 93400 SAINT OUEN	50	2025	28 023				
M HADJ AHMED HACHEMI 25 AVE ANATOLE AVENUE DES ECOLES 93290 TRE	25	2025	28 527				

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© Sage

N° 2050-SD 2026

(1) **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 2 PLACE DE LA REPUBLIQUE 93400 SAINT OUEN — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET* : 81325438000013 — Néant * ☐

Exercice N clos le, 31122025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	810 000 AI		810 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	99 400 AS	68 178	31 222
		Autres immobilisations corporelles	AT	84 076 AU	72 788	11 288
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	CT		
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	12 779 BI		12 779
		TOTAL (II)	BJ	1 006 255 BK	140 966	865 289
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	3 820 BU		3 820
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	15 109 CA		15 109
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....)	CD	15 218 CE		15 218
		Disponibilités	CF	17 468 CG		17 468
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		
		TOTAL (III)	CJ	51 615 CK		51 615
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 057 870 1A	140 966	916 904

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : | Stocks : | Créances :

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

N° 2051-SD 2026

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	157 789
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 539
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	165 828
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	25 000
	TOTAL (III)	DR	25 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 980
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	585 596
	Instruments financiers à terme	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	28 465
	Dettes fiscales et sociales	DY	94 513
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	15 522
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	726 076
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		916 904

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	726 076
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)** N° 2052-SD 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	535 590	FB	FC	535 590
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services*	FG		FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	535 590	FK	FL	535 590
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)				FP	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				F1	
	Autres produits (1) (11)				FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	535 592
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	178 607
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(150)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	(193)
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	111 551
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	3 419
	Salaires et traitements*				FY	181 371
	Cotisations sociales (10)				FZ	43 322
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	3 787
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux dépréciations				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				G1	
	Autres charges (12)				GE	2 295
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	524 008
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	11 584
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	143
	Reprises sur dépréciations				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières				G2	
	Total des produits financiers (V)				GP	143
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 886
	Différences négatives de change				GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	1 886
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(1 743)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	9 841

© Sage

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2026

Désignation de l'entreprise SARL 3HT — Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	8
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH	7 104
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	(7 096)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	207
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	535 744
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	533 205
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	2 539

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	8
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	7 094
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	HX	
(6ter) Dont	- amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	- amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 238
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DIVERS	10	8

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
CHARGES SOCIALES	7 093	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

© Sage

(5) IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD 2026

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	KD	810 000	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	99 400	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	74 267	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	5 000	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	4 809	LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	183 476	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	12 779	1U		1V	
		TOTAL IV	LQ	12 779	LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	1 006 255	ØH		ØJ	

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	IN		CØ	DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	IO		LV	LW	810 000	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	99 400	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	74 267	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ	5 000	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	4 809	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND	NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG	NH	183 476	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	12 779	2G	
		TOTAL IV	I3		NJ	NK	12 779	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL	1 006 255	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2026

Exercice N clos le 31 12 2025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SARL 3HT

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

© Sage

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2055-SD 2026

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	69 738	QA	3 655	QB		QC	73 395
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	55 403	QE		QF		QG	55 403
	Matériel de transport	QH	5 000	QI		QJ		QK	5 000
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 037	QM	131	QN		QO	7 168
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	137 177	QV	3 787	QW		QX	140 966
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	137 177	ØP	3 787	ØQ		ØR	140 966

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé **(NP + NQ + NR)**		NW		**Total général** non ventilé **(NS + NT + NU)**		NY				**Total général** non ventilé **(NW - NY)**		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

© Sage

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	15 000	EP		EQ		ER	15 000	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	10 000	5W		5X		5Y	10 000	
	TOTAL II	5Z	25 000	TV		TW		TX	25 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	25 000	UB		UC		UD	25 000	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	12 779	UV		UW	12 779
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB					
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	15 109		15 109		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	27 888	VU	15 109	VV	12 779
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 980	1 980		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	28 465	28 465		
Personnel et comptes rattachés		8C	38 183	38 183		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	20 542	20 542		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	207	207		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	34 253	34 253		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 329	1 329		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	585 596	585 596		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	15 522	15 522		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	726 076	VZ 726 076		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 488			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant * | Exercice N, clos le : 31122025

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 2 539

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductible	WE	XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX	XW	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	207
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8	
	- imposées aux taux de 0 %	ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme	WN	
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)		XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
				Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
TOTAL I							WR : 2 746

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)	WU	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	- imposées au taux de 0 %	WH
	- imposées au taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts — Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)	ZX	

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.	ZY	
Majoration d'amortissement*	XD	

Abattement sur le bénéfice et exonérations *

France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	XF
			Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	XG
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2

© Sage

III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	2 746			
	déficit (II moins I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL	1 368
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	1 378		XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

© Sage

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2026

Désignation de l'entreprise SARL 3HT — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	1 368
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	1 368
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	12 857

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237*septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'idenfication, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmmontant du transfert).

© Sage

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS** — DGFiP N° 2058-C-SD2026

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(1 548)		Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	1 548	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE		
				Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	ØF	(1 548)		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	1 548	

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS	
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance				YT	1 123
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ	69 670
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	6 961
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	952
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	32 845
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	111 551
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		)	9Z	3 419
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	3 419
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY	67 514
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	32 354
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*				ØB	180 593
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*				ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%
	— Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)				Si oui cocher 1 sinon 0 ZR	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS				
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS			
Revenu brut social (si le montant est positif)			JT	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

© Sage

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES N° 2059-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
					Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
						19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

(13) SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B-SD 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME N° 2059-C-SD2026

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ .	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④	⑤	col. ⑥=②+③-④-⑤ ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT

Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

© Sage

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E-SD 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012025 et clos le : 31122025 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel : *	YP	7
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	535 590
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	535 590

II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	150
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	152

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	196 406
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	30 149
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	63 410
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 295
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	292 259

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	243 483

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	243 483

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case EV ☐

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX	
Période de référence GY du … GZ au …		
Date de cessation	HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

© Sage

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

N° 2059-F-SD 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122025

N° SIRET 81325438000013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3HT

ADRESSE (voie) 2 PLACE DE LA REPUBLIQUE

CODE POSTAL 93400 VILLE SAINT OUEN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100
Total des lignes P1 + P2	P5	3	Total des lignes P3 + P4	P6	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom de famille HADJ-AHMED | Prénom(s) HAKIM | Nom d'usage | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 50 | Naissance : Date 04011970 | N° Département 99 | Commune MOKNEA | Pays | Adresse : N° 2 | Voie PLACE DE LA REPUBLIQUE | Code Postal 93400 | Commune SAINT OUEN | Pays

Titre (2) M | Nom de famille HADJ-AHMED | Prénom(s) HACHEMI | Nom d'usage | % de détention 25,00 | Nb de parts ou actions 25 | Naissance : Date 24061975 | N° Département 99 | Commune MOKNEA | Pays | Adresse : N° 25 | Voie AVE DES ECOLES | Code Postal 93290 | Commune TREMBLAY EN FRANCE | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032-NOT-SD

Extension 2

N° 2059-F-SD

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise SARL 3HT

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom de famille HADJ-AHMED | Prénom(s) HOUCINE

Nom d'usage | % de détention 25 | Nb de parts ou actions 25

Naissance : Date 15071977 | N° Département 99 | Commune MOKNEA | Pays

Adresse : N° 14 | Voie VILLA GABRIE SEAILLES

Code Postal 93140 | Commune BONDY | Pays

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s)

Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s)

Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s)

Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s)

Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s)

Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s)

Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2025

N° SIRET 81325438000013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3HT

ADRESSE (voie) 2 PLACE DE LA REPUBLIQUE

CODE POSTAL 93400 VILLE SAINT OUEN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

3 H.T SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 2, Place de la République
93400 SAINT-OUEN
R.C.S. BOBIGNY B 813 254 380

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

Le vingt-trois juin deux mille vingt-six à dix heures, les associés de la société 3 H.T SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000,00 euros, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social susmentionné, sur convocation du Président.

Présents :

- Monsieur HADJ-AHMED Hakim, détenteur de 50 parts ;
- Monsieur HADJ-AHMED Hachemi, détenteur de 25 parts ;
- Monsieur HADJ-AHMED Houcine, détenteur de 25 parts ;

Soit un total de 100 parts présentes ou représentées.

La séance est présidée par Monsieur HADJ-AHMED Hakim, Président associé.

Constatant que l'ensemble des associés est présent, le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux statuts.

Le Président dépose sur le bureau et communique à l'Assemblée :

1°/ Les récépissés des convocations,
2°/ Le rapport de la Gérance,
3°/ Le texte des résolutions soumises à approbation.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation desdits comptes et rapports ;
- Affectation du résultat de l'exercice.

HH HH

HH

Lecture est donnée du rapport de gestion.

Après échanges et sans autres demandes de parole, les résolutions suivantes sont soumises au vote :

Première résolution

L'Assemblée Générale donne acte à la Gérance de la régularité de la convocation ainsi que de la communication des documents sociaux dans le respect des dispositions statutaires, notamment la mise à disposition de l'inventaire durant les quinze jours précédant l'Assemblée.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après lecture du rapport de gestion, l'Assemblée Générale approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2025, faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 2 538.65 euros. Il est décidé d'affecter ce déficit comme suit :

- Autres réserves : 2 538.65 euros

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier au gérant pour l'exercice 2025 au titre de l'exécution de son mandat.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucun autre point n'étant inscrit à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par les membres du bureau.